

● ● ● | MODALITÉS DE  
PAIEMENT ET  
ASPECT FISCAL

Les frais sont payables en totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture. Le paiement peut se faire par Internet, par chèque ou en argent comptant.

Les frais de garde et de surveillance du midi donnent droit au crédit d'impôt pour frais de garde. Des reçus fiscaux seront émis aux personnes qui effectuent les paiements. À noter qu'au provincial, les frais de garde d'un élève régulier ne donnent pas droit au crédit d'impôt. La facturation se fait en deux versements: septembre et janvier.

**DES QUESTIONS?**

CONTACTEZ LA TECNICIENNE AU SERVICE DE GARDE.

MADAME VÉRONIK MERCIER  
819 874-3355, POSTE 5810



Centre  
de services scolaire  
de l'Or-et-des-Bois  
Québec 

**ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS  
ÉDIFICE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE**

370, RUE DE L'ÉGLISE  
VAL-D'OR (QUÉBEC) J9P 0B8  
TÉL. : 819 874-3355

ÉCOLE INTÉGRÉE D'OR-ET-DE-CHAMPS  
ÉDIFICE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE



SERVICE DE  
GARDE ET  
SERVICE DE  
SURVEILLANCE  
DU MIDI



**INSCRIPTION  
2024-2025**



## DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS LE MIDI

Pour répondre aux besoins des parents, un service de garde et un service de surveillance du midi sont offerts aux élèves inscrits à l'école.

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE GARDE (SDG)?

Le SDG assure la garde des élèves inscrits en dehors des périodes en classe, où des services éducatifs sont offerts. Des éducatrices (une éducatrice pour 20 élèves) supervisent et animent des activités éducatives auprès des enfants dont une période de réalisation de travaux scolaires, sur demande.

Pour l'année [2024-2025 le service est offert du 26 août 2024 au 26 juin 2025](#) de 7 h à 17h30.

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI?

Pour les élèves non-inscrits au SDG, l'école organise un service de surveillance du midi sécuritaire et de qualité (une surveillante pour 35 élèves). La surveillance du midi encadre l'élève pendant son temps de repas tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.



## INSCRIPTION

Le parent choisit le service qui répond le mieux à ses besoins en complétant une fiche d'inscription pour chacun de ses enfants.

À noter que dans le cas de garde partagée, chacun des parents doit remplir un formulaire pour sa période de garde.

| SERVICE DE GARDE   |   |
|--|---|
| Statut   | Coût/élève  |
| Élève régulier   | 9,20\$/jour   |
| Élève sporadique<br>(élève occasionnel)  | Facturation par bloc, selon les tarifs suivants :<br>Bloc 1 (Matin) : 2.15\$<br>Bloc 2 (Midi) : 3.35\$<br>Bloc 3 (Soir) : 5.85\$<br><br>Un maximum de 11,35\$ par jour peut être facturé. |
| <b>Journée pédagogique :</b> 15.75\$/jour. Puisque les places sont limitées par le nombre d'éducatrices disponibles, les élèves réguliers au SDG ont priorité. |   |
| <b>Retard:</b> Tout retard après 17h30 sera facturé.   |   |
| SERVICE DE SURVEILLANCE DU MIDI  |   |
| Dîneur régulier  | 355,35 \$/année   |
| Dîneur occasionnel   | Le parent de l'élève <u>non-inscrit comme dîneur régulier</u> et dînant à l'école à l'occasion est facturé 3.35 \$ par midi.  |